

1/32° DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE "DEPARTEMENTALE FEMININE" 2022-23 (we du 14/15 janvier 2023)

RAPPELS REGLEMENTAIRES

► Surclassements

• Les joueuses de 15 et 16 ans (nées en 2007 et 2006) sont autorisées à participer à la Coupe de France Départementale, si elles sont autorisées en Championnat Départemental. Ce surclassement doit obligatoirement être mentionné dans Gesthand. En cas de non-respect, le match sera déclaré perdu par pénalité pour le club fautif.

• Les joueuses qui ont disputé, au moins une rencontre en Championnat de France U17 ne sont pas autorisées à participer à la coupe de France Départementale. En cas de non-respect, le match sera déclaré perdu par pénalité pour le club fautif.

► Joueuses autorisées

• Chaque club peut aligner 14 joueuses par feuille de match.

• Seules les licences de type C ne sont pas autorisées sur les feuilles de match de coupe de France. En cas de non-respect, le match sera déclaré perdu par pénalité pour le club fautif.

• Les clubs en convention ou en regroupement temporaire doivent exclusivement aligner sur la FDME, des joueurs validés dans la convention sur Gesthand. En cas de non-respect, le match sera déclaré perdu par pénalité pour le club fautif.

• Toute joueuse sera autorisée à participer à une rencontre de Coupe de France à la condition de n'avoir disputé aucune rencontre de niveau supérieur, dans son club actuel ou en cas de mutation hors période dans la saison, dans son club quitté. La notion de niveau à considérer est National, Régional ou Départemental.

► **Jours et horaires des matches** : samedi entre 18 h et 21 h, dimanche entre 14 h et 16 h. Les matches peuvent se dérouler en dehors de ces tranches horaires, seulement si les deux clubs se sont entendus préalablement. Elles peuvent aussi se dérouler en semaine sous réserve d'un accord préalable du club adverse. Si accord pour jouer en semaine, procéder à une demande de report pour saisir le jour convenu.

La **Coupe de France** reste **prioritaire** sur les autres compétitions, **aucune demande de report ne sera acceptée** par la Commission quel que soit le motif. Si un match de championnat ou autre compétition est programmé sur ce tour de coupe de France, il devra être reporté.

	MATCH SEC ou TOURNOI	CLUB RECEVANT	N° CLUB		CLUB VISITEUR	N° CLUB
SECTEUR 1	1	CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	6131034	/	STADE LANGONNAIS HB	6033083
	2	HBC CREONNAIS	6033090	/	HBC BELIN-BELIET	6033011
	3	AS LA SOUTERRAINE HB	6023002	/	HBC SAINT CEREEEN	6146019
	4	ESPRIT LONS HANDBALL	6064026	/	US SAINT PALAISIEENNE AMIKUZE HB	6064094
SECTEUR 2	5	RIANTEC HANDBALL	5356020	/	ES LA FLECHE	5329125
	6	HBC DU GESVRES	6244085	/	SAVENAY HB	6244050
	7	ASC RENNAIS	5335030	/	ANCENIS HANDBALL	6244043
	8	HBC LES PIEUX	5950044	/	AGL HB FOUGERE	5335010
SECTEUR 3	9	CS LE LION ANGERS	6249019	/	VS FERTOIS	6272032
	10	TALMONT HANDBALL CLUB	6285061	/	US SAINTES HB	6017001
	11	OLYMPIQUE MEHUN HANDBALL	5418002	/	HBC GIEN LOIRET	5445006
	12	HB CHAMPDENIERS MAZIERES	6079043	/	TOURS HANDBALL 37	5437020
SECTEUR 4	13	ENTENTE 90 ALLENES HOUPLIN	5759007	/	HBC VIEUX CONDE	5759051
	14	AS BARENTIN PAVILLY HB	5976101	/	BRAY HB	5976016
	15	ASM RIVERY HB	5780027	/	RC ARRAS HB	5762001
	16	CJ DOUDEVILLE	5976024	/	SUISSE NORMANDE HBC	5914064
SECTEUR 5	17	AS MEUDON	5892020	/	HBC NOISIEL	5877058
	18	ENT. LE PECQ / ST-GERMAIN (+16F) ©	5878045	/	LEVALLOIS SC	5892036
	19	TS VICINOIS 88 HB	5878057	/	PARIS XO RUGBY	5875098
	20	US FONTENAYSIEENNE	5894019	/	CLAMART HB	5892012
SECTEUR 6	21	USC VENAREY LES LAUMES	5221007	/	CS.VALLEE DE LA VANNE HANDBALL	5610027
	22	PAYS DE SIERCKOIS	5657108	/	ENT. ST NICOLAS / VARANGEVILLE - SF DEP. ©	5654025
	23	BETES DES VOSGES	5688034	/	WINGEN SUR MODER	5667057
	24	HBC GRANDVILLARS	5290002	/	MIRECOURT HANDBALL CLUB	5688011
SECTEUR 7	25	US ISSOIRE HANDBALL	5163002	/	HANDBALL CLUB COURNON D'Auvergne ©	5163018
	26	CHATILLON VAILLANTE HANDBALL	5101005	/	BUXY HBC A	5271033
	27	SAINT GENIX - AOSTE HB	5173031	/	AIX EN SAVOIE	5173001
	28	P16F DIV - ST RAMBERT-SABLONS SERRIERES ©	5126011	/	P16F DIV DRAC RIVE GAUCHE ©	5138026
SECTEUR 8	TOURNOI (2 qualifiés) Club Hôte "ENT. CUERS PIERREFEU HB"	SAINTE MAXIME HBC DU GOLFE	6383058	/	HBC LA FARE	6313032
		VAINQUEUR MATCH 1		/	ENTENTE CUERS PIERREFEU HANDBALL	6383057
		PERDANT MATCH 1		/	ENTENTE CUERS PIERREFEU HANDBALL	6383057
	TOURNOI (2 qualifiés) Club Hôte "HBC GRABELLOIS"	HANDBALL ISLOIS	6384006	/	HBC CARCASSONNE	6111001
		VAINQUEUR MATCH 1		/	HBC GRABELLOIS	6134055
		PERDANT MATCH 1		/	HBC GRABELLOIS	6134055